

Justificatif généré le 17/05/2024

Support de parution :



Date de parution : 17/05/2024
Département : (75) Paris (75)
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/7501JAL20240000002965_2024-04-23
N° d'annonce : 7501JAL20240000002965_2024-04-23

RESSORT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS
EXTRAIT DE JUGEMENT - JUGEMENT D'INTERDICTION DE GÉRER
JUGEMENT EN DATE DU 23 AVRIL 2024

T & O CASPRINI

Siège social : 59 rue de Ponthieu 76/78 Av des Champs Elysees,
75008 Paris

415100262 R.C.S. Paris

Activité : L'importation et l'exportation de tous produits non réglementés
vente au détail de chaussures de femmes

Greffe du tribunal de Paris. Jugement prononçant l'interdiction prévue à l'article L. 653-8 du
code de commerce à l'encontre de M. Omar al Holow pour une durée de 5 ans.